

des chants monotones célébrant les hauts faits des defunts. Puis, chacun ayant baisé ces paquets de reliques, on les reportait sur le maraé, et le reste de la journée était consacré aux festins, aux danses, aux jeux et aux divertissements.

Il n'y avait que les hommes qui pussent recevoir ainsi les honneurs de l'apothéose. Les femmes, essentiellement maudites d'une malédiction originelle et universelle, n'étaient jamais admises aux pratiques du maraé. Cependant elles n'étaient pas absolument privées de tout honneur après leur mort; et, chose remarquable, l'espèce de culte domestique qu'on leur rendait avait un rapport visible avec le serpent. A Takoto, lorsque des femmes mourraient, on prenait quelques mèches de leurs cheveux qu'on liait au bout d'un long bâton orné de plumes d'oiseau. Ces bâtons étaient placés aux environs de la hutte du sauvage, au milieu d'un sentier, devant un tronc de pandanus ficé en terre en guise de petit autel. C'est là qu'on venait prier et offrir des sacrifices de nourriture, toutes les fois qu'on avait capturé quelque anguille de mer ou qu'on se disposait à en faire la pêche. Mais, comme il y avait une sorte d'inimitié entre la femme et ces serpents de mer, on se gardait bien de les mettre en présence. Quand on avait pris des anguilles, on les étendait à l'écart, on les entourait de feuillages verts avant et après la cuisson, puis chacun prenait un morceau du feuillage et allait le déposer, avec des cocos ou toute autre nourriture, sur l'autel dressé en regard de la relique féminine. Pour le distinguer du maraé, on appelait cet endroit *ruahine*.

Dans ce symbolisme étrange, dont évidemment nos Indiens ne pouvaient donner aucune explication, ne serait-il pas permis de voir une image défigurée du serpent d'airain prophétique élevé dans les airs par Moïse, comme si la femme, maudite à l'occasion du serpent, ne pouvait être réhabilitée, que par l'application éloignée des mérites du divin Rédempteur, endu et immolé sur l'arbre de la croix ?

(A continuer.)